

Aide à l'accèsion abordable et sociale à la propriété



Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE

Raphaëlle DESPERIEZ

Direction Habitat et Logement

4 avenue du Commandant l'Herminier – BP 305

44 605 SAINT-NAZAIRE Cedex

Tel : 02 51 16 47 22

desperiezr@agglo-carene.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un nouveau dispositif de soutien à l'accèsion abordable à la propriété a été mis en place par la CARENE. Il a fait l'objet d'une délibération cadre en date du 25 juin 2019. Il est opérationnel depuis septembre 2019. Les objectifs sont les suivants :

- Adapter les objectifs et les outils en fonction de la réalité de marché des différents secteurs géographiques
- Développer la palette de choix pour les ménages et développer la mixité sociale Conjuguer appui financier et conseil aux ménages
- Améliorer la lisibilité de la politique locale d'accèsion sociale

Pour atteindre ces objectifs, l'aide prend la forme d'un soutien financier à la production de logements neufs à prix abordable. Pour le parc existant, l'aide est un soutien aux travaux.

TYPE D'AIDE

Aide financière :

- Jusqu'à 5 500 € par logement en production neuve
- 5 000 € par logement existant nécessitant des travaux (y compris vente HLM)

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

CARENE.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Ménages sous conditions de ressources du PSLA. Le dispositif n'est pas exclusivement ouvert aux ménages en primo-accession, il peut également concerner des ménages en secundo-accession avec difficultés particulières de logement (séparation par exemple).

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Pour le ménage accédant : accédant sous plafonds de ressources du PSLA, Conditions liées au logement :
 - o Pour le neuf en VEFA : grille de prix à respecter.
 - o Pour le lot à bâtir avec contrat de CCMI : uniquement dans les zones d'aménagement de la CARENE, et grille de prix à respecter.
 - o Pour l'ancien : acquisition d'un logement avec travaux de mise au confort (hors décoration et équipement cuisine).

DISPOSITIFS ASSOCIÉS

Pour la production de logements neufs :

- PSLA
- TVA à taux réduit en zone ANRU
- Bail réel Solidaire avec Organisme Foncier Solidaire

Pour l'amélioration du parc existant :

- Aides de l'ANAH
- Aides du dispositif Ecorénove CARENE

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 150 000 €

